

## Fiches en droit de la famille

Par **ninidroit51**, le **31/03/2012** à **19:16**

Bonsoir camarades juristes en herbe ou professionnels,

J'aimerais connaître comment vous faites vos fiches en droit de la famille ?

Car je voudrais faire un plan avec les idées principales + les articles à connaître seulement mais je ne sais pas trop faire :/

Merci

Par **bulle**, le **01/04/2012** à **10:49**

Bonjour,

Je ne comprend pas bien ce que vous voulez savoir.

Je ne pense pas qu'il y ait 10 autres façon de faire une fiche que de mettre les idées importantes, les articles importants et le plan comme vous l'avez dit juste au dessus.

Par **BabyJane**, le **05/04/2012** à **16:41**

Hello le monde juristudieux à l'approche des examens :D

2h de liberté bien studieuses entre deux cours, aujourd'hui je finis tard comme bien d'autre... je me pose des questions quant à comment réviser mon Droit civil de la famille...

Après un interrogatoire musclé avec ma chargé de TD et ma prof en CM ... Je suis toujours dans le brouillard

Je ne voulais pas rouvrir un sujet je pense que celui-ci colle bien aux questions que je vais poser, même si enfin bref^^

Tout d'abord, je suis entrain de reprendre tous mes TD de ce semestre, en reprenant tous les plans de commentaire que l'on a pu faire en cours. Est-ce judicieux?

Je ne sais pas comment réviser cette matière, au premier semestre, je relisais simplement mon cours régulièrement, je faisais mes TD et puis voilà :/. Mais le cours comme les TD n'étaient pas particulièrement compliqués, c'était claire et les étudiants savaient ce qu'attendait la prof car elle l'exprimait clairement. Dommage que ce deuxième semestre ce

soit une autre prof :/

Mais je trouve le droit de la famille est très complexe, surtout que les arrêts donnés en TD traitaient d'un peu tout, enfin non, je m'exprime mal mais par exemple tout au long d'un arrêt différentes notions apparaissent et je me perds un peu car je ne sais plus quoi commenter. Je me demande si je ne devrais pas partir de la solution simplement, mais d'après ma chargée de TD cela m'induirait en erreur surtout pour l'élaboration de ma problématique car il faudrait partir, selon elle, avant tout des faits.

La prof du premier semestre me dit tout l'inverse, à savoir qu'il faut absolument partir de la solution de cassation... et la prof du 2ème semestre ne se prononce pas... Moi je veux bien mais je suis un peu perdue dans tout ça :s

Merci de vos réponses ! Bon courage à tous :)

Par **Olivia76**, le **05/04/2012** à **17:19**

Je ne vais pas vraiment répondre à vos questions, mais j'ai opté pour une option plus simple : je travaille à partir du code civil. C'est-à-dire que je relis et j'apprends le cours et les TD par thèmes (la filiation, le divorce, etc, et je retrouve dans mon code tous les éléments vus en cours (les articles notamment). J'opère de la même façon pour la jurisprudence : j'essaie de retrouver les arrêts vus en cours ou en TD dans le cours, je met un repère dans le code, et le tour est joué. L'idée, ce que lorsque je me retrouve devant un cas pratique ou un arrêt, je sache directement faire le lien avec les articles (logique, c'est le but de l'exercice) et la jurisprudence.

Après, il est vrai que je n'aime pas faire des fiches, et comme je travaille uniquement sur ordi, j'en ai peut-être moins l'utilité que si je copiais le cours sur papier. Mais ma solution n'est qu'une alternative à votre problème =)

Par **ninidroit51**, le **05/04/2012** à **17:31**

Merci pour votre avis Olivia76 mais pour cette année, je laisse la licence de coté pour mieux la reprendre l'an prochain à la fac de Reims en trouvant un boulot étudiant :)

Bises

Par **BabyJane**, le **05/04/2012** à **22:00**

Je dois ouvrir un autre sujet? :\$

Par **ninidroit51**, le **05/04/2012** à **22:01**

Non BabyJane !

Seulement ne pouvant aller en TD avec les profs, je ne peux pas te conseiller

Mais je suis sûre que d'autres sur le forum pourront te répondre :)

Par **Camille**, le **06/04/2012** à **09:14**

Bonjour,

[citation]Mais je trouve le droit de la famille est très complexe, surtout que les arrêts donnés en TD traitaient d'un peu tout, enfin non, je m'exprime mal mais par exemple tout au long d'un arrêt différentes notions apparaissent et je me perds un peu car je ne sais plus quoi commenter.

Je me demande si je ne devrais pas partir de la solution simplement, mais d'après ma chargée de TD cela m'induirait en erreur surtout pour l'élaboration de ma problématique car il faudrait partir, selon elle, avant tout des faits.

La prof du premier semestre me dit tout l'inverse, à savoir qu'il faut absolument partir de la solution de cassation... et la prof du 2ème semestre ne se prononce pas... Moi je veux bien mais je suis un peu perdue dans tout ça[/citation]

Sur ce point en particulier, tout s'éclairera quand vous aurez appris à lire correctement un arrêt de la Cour de cassation.

"partir des faits", oui, mais sachant que la Cour de cassation ne juge pas sur le fond, donc pas réellement sur les faits proprement dit, mais sur la forme, donc sur les règles de droit à appliquer à ces faits.

"partir de la solution", oui, mais tout dépend de ce qu'on entend par là. Dans un arrêt de la Cour de cassation, le raisonnement de la Cour est quand même bien rejeté en fin de moyen ou en fin d'arrêt. Sauf éventuellement le "chapeau" qui annonce la suite...

[citation]

par exemple tout au long d'un arrêt différentes notions apparaissent et je me perds un peu car je ne sais plus quoi commenter.

[/citation]

Oui, mais il ne faut pas confondre les moyens de cassation soulevés par la partie demandeuse au pourvoi et les motifs de la Cour de cassation...